



Mairie de Cannes

Le Maire

Président de l'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Vice-Président du Conseil départemental

Monsieur Edouard PHILIPPE

Premier Ministre
Hôtel Matignon - SP 07
57 Rue de Varenne
75700 PARIS

Cannes, le

13 MAI 2020

OBJET : VERBALISATION DES INFRACTIONS AU CONFINEMENT

Réf. : DGS/FC - 20004912DS

Monsieur le Premier Ministre, *Cher Edouard*

Depuis les premières heures de l'apparition en France du COVID-19, les communes sont impliquées dans la lutte contre cette contagion mortelle.

Dès les premiers jours de la pandémie, dans un contexte de pénurie totale, les communes ont fait en sorte de se procurer les équipements indispensables pour limiter la propagation du virus à travers la population tout en assurant la continuité du service public, au bénéfice notamment des plus fragiles.

A Cannes, ce sont plus de deux millions et demi d'euros qui ont été affectés à l'achat de ces matériels à destination non seulement des habitants, des commerçants offrant les services de première nécessité, mais surtout et en particulier au personnel médical, notamment celui de l'Hôpital Public Simone Veil.

Parallèlement, du 17 mars au 10 mai inclus, en application des dispositions nationales (décret n°2020-260 du 16 mars 2020) imposant le confinement afin de lutter contre la propagation du COVID-19, les forces de l'ordre ont été amenées à réprimer les infractions aux règles de restriction de la circulation.

Afin de répondre localement à cette nécessité de protection contre l'épidémie, j'ai veillé à ce que la police municipale soit pleinement mobilisée, jour et nuit, pour assurer le respect des règles du confinement, procédant au contrôle intensif de la population présente sur la voie publique.

Dans le cadre de ces mesures nationales à finalité sanitaire, la police municipale de Cannes a dressé sur la période 5 143 procès-verbaux à 135 euros pour non-respect des règles du confinement, représentant donc un produit total de 655 115 € reversé à l'Etat qui en décidera l'affectation.

A titre indicatif, la police nationale relevait 971 infractions au confinement entre le 17 mars et le 28 avril 2020.

Cette mobilisation forte de la Police Municipale, dans des conditions particulières nécessitant des équipements spécifiques, a engendré un coût supplémentaire pour la collectivité alors que l'intégralité du produit de ces amendes, quel que soit le service verbalisateur, revient à l'Etat.

Pour une utilisation pertinente et en phase avec l'objet des verbalisations, au profit aussi de leur acceptabilité sociale, je propose au Gouvernement qu'il affecte comme bonus, donc en ajout budgétaire, le produit total relevé en France de ces procès-verbaux d'infractions au confinement pour moitié au bénéfice du secteur de la santé, dont les hôpitaux du ressort de l'Etat, et pour moitié aux communes de France qui, pour beaucoup, sont allées et continuent d'aller au-delà de leurs missions habituelles pour protéger la population de la maladie, et soulager en cela l'Etat.

Une prochaine ordonnance, prise en application de la loi d'Etat d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de COVID-19, pourrait mettre en œuvre cette redistribution.

Une telle affectation serait neutre pour le budget de l'Etat puisque, par définition, ce produit est constitué par les versements réalisés par les contrevenants.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

*Amitié,
Bien à toi /*

Le Maire



David LISNARD